

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 20 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 14 SEPTEMBRE 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Francis PEDARRIOSSE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno CASSEN - Jesus SIMON

#### POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Jesus SIMON donne pouvoir à Mme Nicole COUTANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

### **OBJET : MOTION SUR L'URBANISME COMMERCIAL : UN DEFI POUR LA PRESERVATION DES CENTRALITES**

Dans le cadre de la signature de la convention cœur de ville et dans la perspective d'un développement économique durable de notre territoire, et afin de sensibiliser les opérateurs économiques comme nos concitoyens, il vous est proposé le texte de la motion qui suit.

Le développement du commerce périphérique, lorsqu'il se produit au-delà des limites de l'urbanisation existante, contribue à la formation de nouveaux espaces artificialisés et à l'appauvrissement des cœurs commerciaux des centres villes et centres bourgs.

Dans la perspective d'un développement commercial durable, il semble donc opportun de passer d'une logique extensive à une utilisation et densification de l'espace déjà urbanisé, des friches et des interstices urbains lorsqu'ils existent.

Il nous faut donc afficher aujourd'hui, une ambition autre en matière d'urbanisme commercial, indispensable pour renforcer l'attractivité de ces polarités et de ces centralités.

Ainsi,

Considérant la délibération du Conseil Régional d'Aquitaine du 25 juin 2018 et sa volonté que le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, avec lequel le SCOT et le PLUI doivent être compatibles, prône une réduction de 50 % de la consommation foncière,

Considérant la volonté du conseil communautaire de l'agglomération du Grand Dax de préserver son attractivité environnementale, agricole, touristique et économique et de limiter la consommation foncière,

Considérant les opérations d'aménagement commercial lancées qu'il ne s'agit nullement de remettre en question,

Considérant la nécessité de préserver les équilibres territoriaux, les pôles d'attractivité actuels du territoire et les centralités existantes, villes et bourgs,

Considérant la motion adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax lors de sa séance du 19 septembre 2018, poursuivant une finalité identique à la présente motion,

Considérant ces éléments le Conseil Municipal décide d'adopter la motion suivante :

« Nous, élus du conseil municipal de la Ville de Dax demandons à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax d'intégrer dans les documents d'urbanisme relevant de notre compétence un objectif de limitation de création de nouvelles grandes surfaces commerciales sur le territoire du Grand Dax afin de préserver l'attractivité et la vitalité des polarités et des centralités. »

**SUR PROPOSITION DE MADAME LE MAIRE**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 26 VOIX POUR et 9 ABSTENTIONS celles de Mms. Alexis ARRAS, Pascal DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE, Mrs Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON, Mme Nadine PEYRIN,**

APPROUVE la motion relative à l'urbanisme commercial.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20180920-26-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 24 Septembre 2018*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».